

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2012

L'An Deux Mille Douze, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2012

PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. BILLY J. MORIN Y. DIGUET E. BERNARD P. MERCERON A. MAIRÉ E. HAY P. LECOMTE JP.

ABSENTS EXCUSÉS : TAILLEFAIT C. GARNIER C.

ABSENTS : /

Procuration de M. Christian GARNIER à M. André GIRET.

Procuration de Mme Corinne TAILLEFAIT à M. Patrice GAUTHIER.

Monsieur Eric DIGUET a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2012 est adopté.

1. DELIBERATION POUR CHANGEMENT CANDELABRE

Monsieur André GIRET, adjoint à la voirie, présente deux devis concernant le changement du candélabre dans la rue du Champ Chardon. Les offres des 2 entreprises se présentent comme suit :

- CETP 2702.61 € TTC
- ETDE 2930.20 € TTC

Proposition est faite de faire passer une habilitation électrique aux employés communaux pour pouvoir leur faire changer les ampoules. Le problème, c'est qu'il y a beaucoup de modèles différents et pas forcément uniquement l'ampoule à changer lorsqu'il faut intervenir et cela risque de ne pas être forcément dans leurs compétences.

La pose des guirlandes par les cantonniers fait faire une économie de 3200 €uros par an.

Il est également évoqué le problème des Roches où les ampoules grillent continuellement.

Décision est prise de faire une étude générale pour essayer de payer moins cher.

2. DELIBERATION POUR NUMEROTATION DES MAISONS DANS LES VILLAGES CM20121114-001

Monsieur le Maire présente la demande faite par la Poste de numéroter les maisons dans les villages afin de faciliter le travail des facteurs. Il faudrait éviter de mettre les mêmes numéros dans des villages qui se ressemblent pour éviter les confusions. Pour le Limousin, le Muscadet, il est proposé de numéroter toute la route de Clessé. Il faut laisser des vides pour des constructions futures. Un travail de préparation sera fait au niveau de la mairie avant d'être soumis au cadastre pour validation. Le coût d'un numéro est d'environ 7 – 8 €uros. Pour les maisons isolées, le choix est fait de ne pas les numéroter dans l'immédiat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide lancer cette numérotation et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. DELIBERATION POUR MISE EN ATTENTE DU PROJET ECO-QUARTIER DU LAC CM20121114-002

Monsieur le Maire explique que pour financer les travaux du futur éco-quartier du Lac, il faudrait emprunter 500 000 € en plus des 100 000 € déjà souscrits et non débloqués. Cela ferait une échéance annuelle de 70 000 € de remboursement. A l'heure actuelle, il n'y a aucune demande. Monsieur le Maire propose de passer au vote pour décider de la suite à donner à ce projet.

Après vote, on obtient 1 vote en faveur de la poursuite du projet avec emprunt de 500 000 €, 2 votes blanc et 11 votes pour l'arrêt du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote, décide d'arrêter le projet pour l'instant. Le maître d'œuvre et les entreprises attributaires seront prévenus.

4. DELIBERATION POUR RECONDUIRE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR L'ANNEE 2013 CM20121114-003

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal de Boismé décide, après en avoir délibéré, et après vote (11 pour le maintien, 1 pour le changement de taux et 2 abstentions)

- de maintenir le taux de 2 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme,

En totalité :

1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+) ;

Et

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+) ;

Et

3° Les locaux à usage industriel et leurs annexes ;

Et

4° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés

Et

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

5. DELIBERATION POUR MODIFICATION CONTRAT D'ASSURANCES CM20121114-004

Monsieur le Maire explique que le contrat d'assurances de la commune a été revu.

Le nouveau contrat prend effet au 22/08/2012 et se poursuivra jusqu'au 31/12/2014.

La cotisation annuelle TTC est de 4225.14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de souscrire à ce nouveau contrat d'assurances et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

6. CAUTION 25D RUE LESCURE CM20121114-005

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint aux bâtiments, explique que Melle Djessy GUILLET, locataire du 25D rue Lescure a quitté son logement le 31 octobre 2012.

Lors de l'état des lieux, il a été constaté des dégradations. D'un commun accord avec Melle GUILLET, il a été décidé de faire faire les travaux de réparation par les employés communaux et de retenir le coût des matériaux et de la main d'œuvre sur la caution.

Le coût des travaux s'élève à 202.21 € (main d'œuvre 10 heures pour 152.72 € et matériaux 49.49 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide de retenir le montant des travaux de la caution qui était de 354.37 € donne tous pouvoirs à Monsieur Maire pour la mise en application de cette décision.

7. LOCATION DU 25D RUE LESCURE CM20121114-006

Madame Fabiola CHARGÉ ayant sollicité la location du logement sis 25D rue Lescure à compter du 1^{er} novembre 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de lui attribuer ce logement à compter du 1^{er} novembre 2012 avec un montant de location de 367.07 Euros mensuel. A l'entrée dans les lieux Mme Fabiola CHARGÉ devra verser une caution de 367.07 € ainsi que le loyer du mois d'octobre.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Infos garderie périscolaire : la surconsommation est due à la ventilation. Un courriel a été transmis à Monsieur COGNY et à l'entreprise AUGER (coupure d'une circulation d'eau dans le sol pour réduire l'apport + coupure de la résistance qui préchauffe l'air) Proposition est faite de convoquer Monsieur COGNY et ACE au Conseil Municipal pour qu'ils s'expliquent au sujet de cette surconsommation. Suite au courriel, pas de réponse de la part de Monsieur COGNY pour le moment. Suggestion de lui faire un courrier en recommandé avec accusé de réception.

2. DEMANDE DU FOOTBALL CLUB DE CHICHÉ POUR FAIRE UNE RANDONNEE MOTOS SUR UN CIRCUIT PASSANT SUR BOISMÉ CM20121114-007

Monsieur le Maire expose une demande du football club de Chiché qui souhaite organiser une randonnée motos sur un circuit dont une partie est sur Boismé. Cette manifestation serait organisée avec l'aide du Motoclub de Laubréçais. Il est proposé de leur accorder le passage sur Boismé mais de leur demander de réparer les éventuelles dégradations des chemins suite à leur passage.

Monsieur le Maire propose de passer au vote. On obtient au 1^{er} vote 7 abstentions et 6 pour et au 2^{ème} vote (les abstentions ne comptant pas) 6 pour, 5 non et 3 abstentions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote, accepte donc le passage de la randonnée motos sur le territoire de Boismé mais demande aux organisateurs de réparer les éventuelles dégradations sur les chemins.

3. Demande d'Emmaüs : souhaite installer un bac de collecte de vêtements. Le Conseil Municipal ne voit pas d'inconvénients à ce qu'il y ait le leur et celui de la Croix Rouge. Un courrier sera fait pour les informer.

4. Projet de collecte incitative du SVL : Monsieur Yves MORIN, délégué de la commune au SVL, présente le système de collecte incitative des ordures que souhaite mettre en place prochainement le SVL. La taxe incitative sera obligatoire à partir de 2016.

5. Réunion ARS (agence Régionale de Santé) : le 27 novembre 2012 au sujet principalement de l'hôpital Nord Deux-Sèvres.

6. Démographie médicale : Monsieur le Maire a été convié à la première vraie rencontre entre professionnels et élus mardi dernier. Retraite de Mme JADEAU, une des infirmières en 2013. Les infirmières cherchent un local.

7. Chambre des Métiers : demande une subvention de 43 € par apprentis. Le Conseil Municipal accepte de subventionner à hauteur de 15 € par enfant comme habituellement.

8. Réponse au courrier envoyé à l'école : suite au départ de plusieurs enfants de Boismé à l'école de la Chapelle Saint-Laurent. Nous n'avons pas encore reçu la liste pour l'année scolaire 2012/2013.

9. Courrier des Routins : Assemblée Générale le jeudi 22 novembre 2012 à 20h15 à la salle polyvalente. Monsieur Jean-Pierre LECOMTE sera présent pour représenter la commune.

10. Achat du terrain de football : Pas de nouvelles.

11. Petits travaux : sur le chemin des Bleures à Goutteville et financés par la Communauté de Communes.

12. Agence Loire-Bretagne : consultation lancée par l'agence de l'eau « Prenons soin de l'eau.fr »

13. Illuminations : Pose des décorations de Noël route de la Chapelle. Des kits de fixation restent posés puis on met les décorations chaque année dessus. Kits vendus à la paire à 52 € l'unité. Il en faut 6. Il faudra 2 harnais de sécurité à 170 € HT l'unité pour l'utilisation de la nacelle.

Il faut commander 300 ampoules (150 € HT). Prêt de quelques décorations pour mettre en bas.

Proposition de mettre une décoration en LED au niveau de l'église : dans l'attente du devis.

Un petit renouvellement tous les ans serait bon.

13. Région Poitou-Charentes : une réunion sur l'élevage est prévue vendredi 16 novembre 2012 à Parthenay.

14. DETR : demande éventuelle pour les projets de l'an prochain

15. Muscadet : on arrive à la fin des travaux. Réglage du sens de l'éclairage à corriger (actuellement, cela éclaire les façades des maisons).

16. TRAVAUX D'ELAGAGE CM20121114-009

Monsieur André GIRET présente un devis de la SARL TEMPEREAU concernant l'élagage des routes. Proposition d'un passage sur toutes les routes dont 50 % 2 passages à 93 € par km et proposition d'un coup de lamier sur la partie haute à 65 € par km. Il y a 63.76 kms à faire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis pour l'élagage sur la base d'un coup de lamier en partie haute soit $63.76 \text{ kms} \times 65 \text{ €} = 4144.40 \text{ € HT}$ et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

17. TRAVAUX DE FOSSES CM20121114-008

Monsieur André GIRET présente un devis de la SARL TPF concernant des fossés qui est de 1.23 € au ml pour le curage et 0.70 € le ml pour le dérasement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis car les fossés sont assez urgents, en particulier au Buchaud, à la Guiraire.

18. Voirie : devis demandés pour faire baisser le trottoir au niveau du cimetière, pour agrandir le parking rue du Parc, pour les trottoirs rue de la Guignauderie, pour refaire l'enrobé de la rue du Champ Chardon.

Séance levée à 22 h 48 min.

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,